

COMMISSIONS D'ÉQUIVALENCES

1er et 2ème cycles | SESSIONS 2023

Date limite d'inscription :
12 février 2023

- Pré-sélection sur dossiers
- Note d'intention détaillée : du 20 mars au 7 avril 2023
- Entretiens oraux pour les candidats retenus : du 03 au 05 mai 2023 (selon option et année d'intégration demandées)

Conditions d'admission :

Sont concernés les étudiants ayant validé un minimum de 60 crédits européens dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'État, en France ou dans un établissement appliquant les règles de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Les diplômes obtenus hors Union européenne feront l'objet d'un contrôle de comparabilité avec les diplômes français.

Les candidats émettent un vœu d'admission, mais **les jurys des commissions sont seuls décideurs de l'année d'intégration** qui pourra être proposée aux candidats admissibles, en fonction des études suivies antérieurement, du dossier artistique et pédagogique fourni et du résultat de l'entretien avec le jury.

Vous devez avoir validé ou être en cours de validation (si diplôme en cours) d'un minimum de crédits Ects :

- en 2^{ème} année : 60 crédits minimum
- en 3^{ème} année : 120 crédits minimum
- en 4^{ème} année : DNAT, DNAP, DNA ou 180 crédits minimum.
- en 5^{ème} année : 240 crédits minimum

Attestation de crédits à présenter le jour de l'inscription administrative en septembre 2023.

Candidats étrangers

Les candidats étrangers résidant à l'étranger et diplômés de pays non membres de l'espace européen de l'enseignement supérieur (hors champ LMD) doivent obligatoirement candidater via le portail campusart.org

Candidats non francophones

Les candidats non francophones admis devront justifier – le jour de l'inscription administrative en septembre 2023 - d'un niveau de maîtrise de la langue française validé par le TCF : test de connaissance de la langue française. Le **niveau minimum obligatoire requis est le niveau B2**. Le TCF peut être passé à l'étranger dans les institutions habilitées telles que les ambassades de France, les universités ou encore les centres agréés par le CIEP (centre international d'études pédagogiques). Les coordonnées de ces centres, les dates et les modalités d'inscription sont indiquées à l'adresse suivante : www.ciep.fr

Convocations

Les convocations seront envoyées par mail aux candidats retenus pour l'oral.

Les accusés de réception des dossiers et les notifications de non admission seront également envoyés par mail. Afin d'éviter tout souci de réception, merci d'enregistrer les deux adresses mails suivantes dans vos contacts :

- noreply-amtz@taiga.archi.fr
- metz.scolarite@esalorraine.fr

Résultats

Les résultats seront affichés à l'école et consultables sur le site internet esalorraine.fr à partir du 15 mai 2023. Aucun résultat ne sera donné par téléphone ou par mail.

Bourses d'études et logement : déposez impérativement votre demande en ligne sur le site internet du Crous Nancy-Metz avant le 15 mai 2023 : www.crous-nancy-metz.fr

À noter : les étudiants boursiers ne sont pas exonérés des frais d'inscription à l'école.

Étape 1 - Dossier de candidature à déposer en ligne sur

<https://admission.archi.fr/>

(date limite 12 février 2023 – minuit heure de Paris)

1. Rendez-vous sur <https://admission.archi.fr>
2. Choisissez la rubrique ESA Lorraine
3. Allez dans la rubrique « Créer un dossier »
4. Choisissez la session « Metz – Pôle arts plastiques – Commission d'équivalence 2022-2023 »
5. Remplissez le formulaire en fin de page (*Attention!! des ### s'ajoutent : ils sont à supprimer*)
6. Finalisez ensuite votre inscription dans la rubrique « N° de dossier ».

Avant de commencer votre inscription en ligne, préparez sous format numérique les différents documents à joindre : photo d'identité, copie de pièce d'identité, certificat du dernier établissement fréquenté ou de l'année en cours, relevés de notes des semestres en études supérieures, copie des diplômes obtenus (tout document étranger doit être traduit et certifié conforme à l'original avec cachets officiels), certificat d'obtention du TCF B2 pour les candidats concernés.

Tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté. Aucun dossier papier ne sera enregistré par l'école.

Étape 2 : Paiement de l'inscription au concours

Après avoir complété votre dossier, vous pourrez accéder au paiement en ligne. L'inscription au concours nécessite un paiement de 40 euros par carte bancaire. Si ce dernier n'est pas possible, veuillez prendre contact auprès du Pôle arts plastiques de Metz à l'adresse mail indiquée. En cas de désistement aucun remboursement ne pourra être effectué.

Pour une admission en 2^{ème}, 3^{ème} année ou 4^{ème} année :

1. Curriculum Vitae.
2. Portfolio

Pour une admission en 5^{ème} année :

1. Curriculum Vitae.
2. Portfolio
3. Mémoire en cours d'élaboration.

A noter

Le portfolio/dossier de travaux personnels devra être présenté lors de l'entretien oral.

Ce dossier peut être constitué avec les moyens suivants : dessin, peinture sur tous types de supports, photographies, vidéo ou montage, œuvres numériques, volume.

Une note d'intention détaillée vous sera également demandée, dont les précisions vous seront communiquées par mail après la consultation de votre dossier. Une plateforme de dépôt sera ouverte courant mars pour les récolter.

Renseignements

Marion Sztor – Études et scolarité
03 87 39 61 30 / metz.scolarite@esalorraine.fr